

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt trois

le 1^{er} mars à 14h30, le BUREAU du Parc naturel régional du Haut-Jura dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à LAJOUX (39) sous la présidence de Madame Françoise VESPA, Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

Date de convocation : 23 février 2023

Nombre de Voix

en exercice : 50
présentes : 24
votantes : 43

CONTRACTUALISATION « TERRITOIRES EN ACTION » DU PAYS DU HAUT-JURA AVEC LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

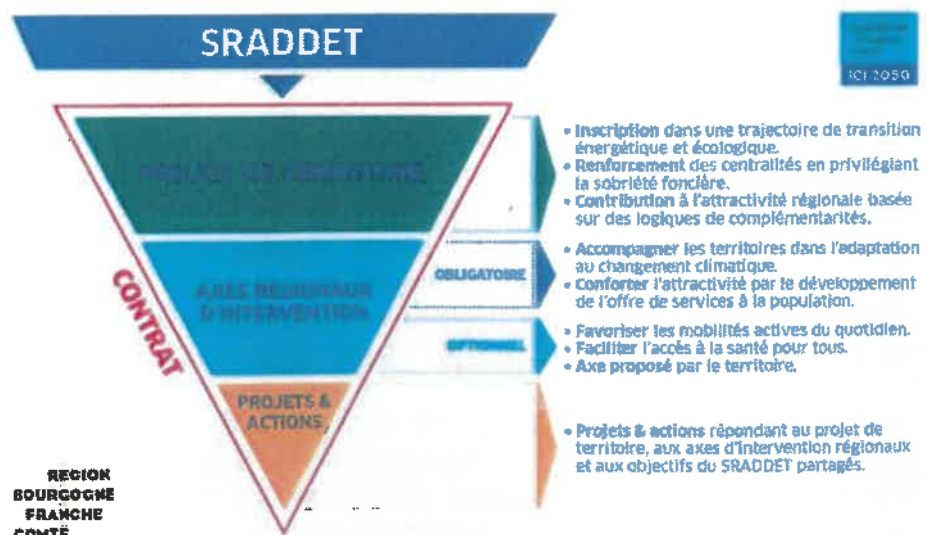
I – Contexte

1. Le cadrage des contrats

La Région Bourgogne Franche-Comté propose aux structures porteuses d'un territoire de projet (i.e. Pays ici) une nouvelle politique contractuelle, qui décline les axes de son SRADDET et repose sur les fondements ou principes-phares suivants :

- la transition énergétique et écologique ;
- le renforcement des centralités en privilégiant la sobriété foncière ;
- le développement de l'accueil et de l'attractivité régionale, basé sur des logiques de coopération et de complémentarité territoriale.

Les contrats de territoire « Territoires en action » ont vocation à soutenir des projets d'investissement et actions de fonctionnement répondant à une logique de développement du territoire et de transition énergétique et écologique et s'inscrivant dans le processus représenté suivant (page suivante) :



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

16 MARS 2023

Publié ou notifié
le :

16 MARS 2023



Le contenu du contrat s'articule ainsi autour de 5 axes régionaux d'intervention déclinés par thématiques prioritaires et sont assortis de cibles financières (voir tableau ci-dessous).

Axes d'intervention		Thématiques prioritaires concernées	Enveloppe d'investissement
Axes obligatoires	Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable des ressources naturelles, réduction des besoins en énergie et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) - Urbanisme durable : requalification qualitative de l'espace public, mutations des espaces dégradés - Alimentation de proximité 	30 % a minima
	Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population	<ul style="list-style-type: none"> - Services à la population, accompagnement de nouveaux services - Économie de proximité 	50 % au maximum
Axes optionnels	Faciliter l'accès à la santé pour tous	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'environnement en santé en proximité en lien avec l'offre de soins de 1er recours - Actions de santé environnementale - Actions en lien avec la feuille de route régionale de santé 	Au choix du territoire
	Favoriser les mobilités durables du quotidien	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux équipements/infrastructures - Soutien à l'acquisition de matériels 	Au choix du territoire
	Axe proposé par la structure porteuse	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie thématique correspondant à une priorité locale - Possibilité de réaliser des expérimentations, de proposer des projets innovants 	Au choix du territoire

Le choix des axes d'interventions retenus ainsi que le fléchage des crédits entre ces axes engagent le territoire jusqu'à la clause de revoyure de 2026.

Au sein de chaque axe, les thématiques identifiées dans le tableau ci-dessus ne sont pas exhaustives. D'autres typologies d'intervention peuvent être inscrites dans les contrats en fonction des projets qui émergent sur les territoires et de leur conformité au projet de territoire et aux ambitions régionales.

2. Le lien avec d'autres dispositifs gérés par la Région

La Région Bourgogne Franche-Comté reconnaît que l'animation locale des contrats « Territoires en action » nécessite une animation dédiée ; et elle propose effectivement un soutien financier de certains postes du Pays, sous conditions qu'ils participent à la mise en œuvre d'actions en phase avec les orientations du SRADDET et une stratégie territoriale locale, à acter conjointement en 2023, au sein du contrat « Territoires en action ». Le rapport n°6 du Bureau syndical du 7 décembre dernier a ainsi donné lieu à une délibération de sollicitation de financement des postes des chargés de mission « urbanisme » et « climat / énergie » pour l'année 2023.

La Région a également lancé un AMI sur le FEDER rural, où les territoires-candidats peuvent proposer la même stratégie que pour le contrat « Territoires en action ». La note suivante de ce Bureau syndical comporte donc une stratégie territoriale de Pays avec les mêmes éléments (mais en moins développés du fait du dossier à constituer).



3. Nature des éléments

Le contrat réclame notamment de définir :

- Le diagnostic territorial couronné par une synthèse AFOM
- La stratégie territoriale reprenant les axes d'intervention envisagés
- Les modalités de pilotage et de gouvernance
- Les moyens d'animation en ingénierie
- Des fiches-actions et une maquette financière

Ces éléments sont attendus pour une signature du contrat lors du premier semestre 2023. Le montant du contrat serait de 1,6 M€ à l'échelle du Pays du Haut-Jura.

II – Projet de contrat envisagé pour le Pays du Haut-Jura

1. Le diagnostic territorial couronné par une synthèse AFOM

Sur le Pays du Haut-Jura, composé de 4 Communautés de communes, à savoir Haut-Jura Saint-Claude (HJSC), La Grandvallière (LG), Haut-Jura Arcade Communauté (HJAC) et Station des Rousses (SR), le diagnostic établit les dynamiques en cours suivantes.

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire reconnu pour la qualité de son patrimoine naturel, paysager et son cadre de vie ; - L'image d'une destination touristique authentique, préservée et accessible. - Des savoir-faire et des ressources spécifiques (filières fromagère, forestière, industriel, artisanal...). - Un engagement en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables - Une pratique de l'action collective et une culture de l'expérimentation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dégradation de la qualité paysagère par l'urbanisation - Une fragilisation de l'armature urbaine (démographie, commerces...) et une inégalité d'accès aux services - Des activités manufacturières concurrencées - Une mobilité dépendante de la voiture - Un niveau de dépendances énergétique encore élevé - Un potentiel touristique qui reste à organiser et qualifier (hébergement, mise en marchés...)
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre de vie et une gestion optimisée des ressources source de différentiation et d'attractivité. - Une demande croissante pour une économie relocalisée (alimentation, construction, énergie...) - Des filières à potentiel de développement - Des démarches de planification (SCoT) et des stratégies qui offrent des cadres d'intervention collectifs - Une situation carrefour propice aux coopérations (Suisse-AuRA...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire montagnard fortement soumis au changement climatique. - Une fragilisation des qualités intrinsèques du territoire (milieux, biodiversité, paysages...) - Une segmentation sociale progressive du territoire - Un déficit d'attractivité des métiers et une concurrence entre bassins d'emplois - Une montée en puissance de conflits d'usage (tourisme, exploitation forestière, foncier, eau...)



Ces éléments permettent de dégager trois enjeux sur lesquels fonder la stratégie du territoire :

- **L'enjeu de l'atténuation des impacts du changement climatique et de l'adaptation.** Massif forestier composant un poumon de biodiversité, château d'eau, avec des précipitations neigeuses fondant son tourisme hivernal, terroir de montagne singulier et reconnu par 4 AOC fromagères, le Haut-Jura reconnaît la primauté de cet enjeu, comme une préoccupation permanente et transversale qui doit donner lieu à la recherche de solutions visant à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux effets du dérèglement climatique. Ce défi des transitions sera une opportunité, si le Haut-Jura parvient à coordonner les dynamiques en cours, à les articuler, de manière à devenir moins dépendant des ressources extérieures, notamment énergétiques et alimentaires, et à donner de la valeur ajoutée à ses productions.
- **L'enjeu de l'attractivité par une meilleure synergie entre acteurs socio-économiques locaux.** Le Haut-Jura a coulé vers une économie présentielle, de la construction, du tourisme, de certains services... La demande locale peut être le moteur d'une relocalisation économique, en phase avec le caractère rural, agricole et forestier, avec les savoir-faire constructifs déjà en place, à condition de recomposer des filières solidaires entre acteurs locaux, ce qui réduirait d'autant la dépendance extérieure et les flux énergétiques. Au-delà de la (re)constitution de ces filières économiques, il est aussi nécessaire de sensibiliser l'ensemble des acteurs, de faire évoluer les comportements et de mobiliser et impliquer les citoyens.
- **L'enjeu de la cohésion territoriale et de la coopération pour un maillage en services.** À travers son SCoT et en phase avec les territoires voisins, le Pays du Haut-Jura a déjà affirmé la nécessité d'un développement cohérent de son armature territoriale. Le réchauffement climatique incite à œuvrer encore plus efficacement sur la transition urbaine, la mutation des espaces bâtis, la création ou la sécurisation de modes de déplacements alternatifs, et également à un maillage de services essentiels irriguant le territoire, comme la santé ou le numérique... de manière à conserver les qualités intrinsèques du territoire (qualité du cadre de vie / organisation multipolaire / richesses paysagères et écologiques...).

En réponse à ces enjeux, le Pays du Haut-Jura a défini 3 grandes orientations à sa stratégie de développement territorial :

- **Diversifier le profil économique du territoire et renforcer les synergies locales.** Il s'agit à travers ce premier axe de s'appuyer sur la diversité des ressources et potentiels économiques du territoire pour apporter des réponses aux mutations en cours. Il vise à soutenir les savoir-faire techniques pour favoriser l'innovation dans les entreprises, mettre en place les parcours de formation dans les filières, garantir une meilleure territorialisation de la valeur ajoutée à travers le développement des circuits courts, conforter le potentiel touristique et le diversifier, et garantir des pratiques favorables à l'environnement et la qualité des paysages.
- **Garantir l'attractivité et la qualité de vie.** Le deuxième axe aborde les démarches en faveur du confortement de l'armature urbaine du territoire en renforçant les fonctions de centralité, en proposant une offre de logements énergétiquement performant adaptée aux différents parcours résidentiels, en développant une offre de services, dont la santé, accessible pour tous, et en déployant un bouquet de mobilités alternatives à la voiture individuelle.
- **S'adapter pour maintenir la variété et la qualité du patrimoine naturel et paysager.** Ce troisième axe traite des politiques énergétiques en faveur de la promotion des énergies renouvelables, de la préservation du capital écologique et paysager du territoire comme facteur de résilience, d'attractivité ainsi que pour les services écosystémiques rendus par

la nature, des démarches de mobilisation et d'implication des citoyens en faveur des transitions et des actions au service de la connaissance et de la prospective en vue d'anticiper les mutations à venir.

2. La stratégie territoriale reprenant les axes d'intervention envisagés

Pour répondre aux enjeux locaux, décliner les grandes orientations fixées localement (voir section précédente), et demeurer en phase avec les autres documents de planifications existants, dont le SRADDET principalement, la stratégie territoriale du Pays du Haut-Jura envisagée au sein du contrat « Territoires en action » et en réponse à l'AMI du FEDER rural se structure en 5 objectifs :

- 1. Coordonner les adaptations de revitalisation urbaine nécessaires à la prise en compte du réchauffement climatique.** Le Pays et ses communautés de communes œuvreront prioritairement à :
 - revoir leur stratégie d'aménagement, en révisant le SCoT et les autres documents d'urbanisme, au besoin. Ce préalable est un indispensable pour garantir la cohérence des politiques et le Pays s'y investira.
 - requalifier certaines friches, îlots urbains et/ou constructions délaissés et dégradés, pour y développer, en phase avec les demandes, soit des logements rénovés a minima énergétiquement, soit de nouveaux équipements / services aux habitants, soit des espaces publics avec une fonction environnementale (lutte contre les îlots de chaleur...) et/ou sociale plus affirmée, en promouvant une « fabrique » participative du cadre de vie (étude logements, ORT et PVD en cours).
- 2. Renforcer l'économie de proximité en misant sur les circuits-courts et un maillage de services.** Cela passe par les actions suivantes :
 - Organiser les filières locales de l'alimentation et de la construction avec des matériaux bio-/géo-sourcés et/ou en réemploi, en déclinant le plan alimentaire du Parc, en structurant un réseau de professionnels formés sur ces sujets, et en soutenant des opérations-pilotes structurantes et/ou démonstratives.
 - Conforter le maillage d'équipements permettant de conforter l'attractivité des bourgs et villages par l'existence de crèches, pôles scolaires et/ou périscolaires, la création d'espaces de loisirs, le confortement de lieux culturels (permettant des pratiques artistiques) et la mise en œuvre et en réseau de services innovants, tels que l'aménagement de tiers-lieux, en faveur des habitants, des associations et des socio-professionnels.
- 3. Garantir les services de santé essentiels à la population,** car la faible démographie médicale reste un souci majeur et il existe un besoin de coordination territoriale sur ces sujets. En conséquence, il s'agira de poursuivre les constructions de pôles ou maisons de santé, de favoriser leur mise en réseau, leurs spécificités, leur montée en compétences, et de déployer un environnement de travail attractif pour les professionnels (comme des maisons de soignants ou autre...) et d'organiser au mieux la prévention en rapport aux déficiences les plus courantes.
- 4. Renforcer les mobilités vertueuses, et l'accessibilité en lien avec les territoires voisins.** Le projet BoMAT a permis de déployer une offre de services et équipements complémentaires aux transports en communs. Il s'agira désormais de poursuivre :
 - par l'aménagement de voies douces, leur sécurisation, signalisation, équipements, interconnexions, au sein du Pays et avec les territoires voisins,
 - par l'amplification des alternatives proposées à l'autosolisme (co-voiturage, auto-partage, véhicules électriques...),



- par la création de plateformes multimodales, assurant le bon maillage de l'ensemble.

5. **Œuvrer à une transition touristique sur les 4 saisons.** Le Pays travaille actuellement à la définition d'un programme d'actions spécifiques sur ce sujet. Il s'agira prioritairement de :

- (Re)qualifier les activités à fort caractère patrimonial et à très faible impact environnemental, comme les aménagements de sécurisation et de signalisation nécessaires à la pratique des activités de pleine nature, dont l'itinérance douce,
- Déployer de nouveaux équipements touristiques et/ou de loisirs structurants / mutualisés, apportant un complément d'activités et d'attractivité au territoire, notamment des espaces couverts, démontables et/ou des outils de médiation, valorisation de sites patrimoniaux existants (musée, atelier de découverte artisanale, monument historique...).

3. Les modalités de pilotage et de gouvernance

Il est proposé de fusionner :

- L'instance de gouvernance locale, en charge de la programmation des projets éligibles en 2022-2023, puis 2024-2025,
- Le Comité de pilotage en charge du suivi du contrat de territoire, son avancement, et convoqué a minima lors des points d'étape de 2024 et 2026 ;

Et d'y associer, en plus des Présidents de la structure porteuse et Vice-Président de la Région (ou son représentant) :

- Les Communautés de communes du Pays,
- L'État, du fait du suivi réclamé par le CRTE,
- 2 membres du collège privé du GAL LEADER VI, représentant la société civile.

4. Les moyens d'animation en ingénierie

Comme mentionné en point I.2 de ce rapport, les moyens d'animation et d'ingénierie ont été évoqué au sein du rapport n°6 du Bureau syndical du 7 décembre dernier qui a donné lieu à une délibération de sollicitation de financement des postes des chargés de mission « urbanisme » et « climat / énergie » pour l'année 2023.

5. Des fiches-actions et une maquette financière

La Conférence de Pays programmée fin mars portera principalement sur ces sujets.

III. Évolutions envisageables avant signature du contrat

Les éléments inscrits en partie II de ce rapport seront susceptibles d'évoluer quelque peu suite aux échanges en Conférence de Pays, aux remarques des Communautés de communes, ainsi que du fait de demandes émanant de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés ci-dessus et après en avoir délibéré, le Bureau :

- **Se positionne favorablement** sur les éléments de stratégie du contrat « Territoires en action » tel qu'exposés ci-dessus ;
- **Demande** aux élus de la Conférence de Pays de construire leur avis, sur les projets financés par le contrat, au regard des orientations de la Charte du Parc et des enjeux primordiaux liés au dérèglement climatique ;
- **Donne pouvoir** à la Présidente pour signer le contrat, avec les évolutions envisagées suite à la concertation évoquée en point III de ce rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Françoise VESPA

